



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 6 juillet 2023 (08h45)
SALLE ETABLE-LA LOMBARDIERE**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35		
Présents	: 19		
Votants	: 24		
Convocation et affichage	: 29/06/2023		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
	PLENET		
Secrétaire de séance	: Madame	Danielle	
	MAGAND		

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Bruno FANGET), François CHAUVIN (pouvoir à Simon PLENET), Thierry LERMET (pouvoir à Christian MASSOLA), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Danielle MAGAND), Martine OLLIVIER (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Christian FOREL, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2023-209 - ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -
DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - DISPOSITIF DE
SOUTIEN AUX PORTEURS DE PROJETS D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération en date du 15 septembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé le dispositif de soutien aux porteurs de projets d'hébergements touristiques. Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement touristique a mis en exergue la carence de l'offre d'hébergement qui ne permet pas de générer les séjours potentiels et de répondre aux attentes des clientèles alors même que la demande évolue et s'intensifie. Ce dispositif vise donc à favoriser la création, la montée en qualité et la mise en conformité des hébergements à vocation touristique du territoire d'Annonay Rhône Agglo.

Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 30% du montant HT de l'investissement éligible selon les projets. Le bénéficiaire de la subvention s'engage notamment à maintenir l'activité d'hébergements touristiques pendant un délai de cinq ans minimum et à ouvrir son établissement pendant une période minimum de huit mois par an.

Le Comité de Pilotage du dispositif s'est réuni le 12 juin 2023 et a examiné les dossiers des projets touristiques présentés. L'enveloppe budgétaire pour ce comité de pilotage était fixée à 100 000 euros.

Le Comité de Pilotage a examiné chaque dossier présenté et a évalué différents critères permettant de juger la qualité du projet, les ambitions du demandeur, l'adéquation du projet par rapport aux besoins d'hébergements sur le territoire et a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Projet	Commune	Nature du projet	Montant des dépenses	Subvention accordée
Stay & Cook	Annonay	Création d'une maison d'hôtes avec table d'hôtes, ateliers de cuisine, proposition de séjours expérientiels gastronomiques	267 300 € HT	52 000 €
Maison Lavenir	Annonay	Extension d'un gîte existant labellisé gîte de France et classé 3 étoiles	164 829 € HT	33 000 €
Atelier d'Élias et Maison d'Éléonor	Vinzieux	Transformation d'une maison en 3 gîtes de groupes (4-6 et 8 personnes)	118 700 € HT	7 500 €
Clos Bechestelle	Davézieux	Création d'un gîte de groupe dans l'ancienne ferme du Domaine du Puy à Davézieux	254 449 € HT	7 500 €
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES				100 000 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022 n°CC-2022-311 approuvant le règlement du dispositif de soutien aux porteurs de projets d'hébergements touristiques,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

CONSIDERANT l'avis du Comité de Pilotage,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions suivantes, sous réserve du vote du budget 2023 :

- 52 000,00 € à la société STAY & COOK représentée par Monsieur Lenormand et Madame Clerf,
- 33 000,00 € à l'entreprise LAVENIR CORALIE représentée par Madame Lavenir,
- 7 500,00 € à l'entreprise L'ATELIER D'ELIAS ET LA MAISON D'ELEANOR représentée par Monsieur Vergne,
- 7 500,00 € à l'entreprise QUENETTE MARC-ANTOINE (Clos Bechestelle) représentée par Monsieur Quenette.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 06/07/23
Publié le : 11/07/23
Transmis en sous-préfecture le : 10/07/23
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20230706-43172-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET